

POINT D'ASPIRATION ARTIFICIEL - CITERNE ENTERRÉE (avec trou d'homme)

Caractéristiques techniques

La réalisation d'une citerne enterrée permet de disposer d'une capacité hydraulique en rapport avec le risque à défendre, dans les secteurs où les réseaux d'adduction d'eau sous pression sont insuffisamment dimensionnés.

Une plateforme d'aspiration doit systématiquement être réalisée (voir FT N°10-6).

La citerne est composée d'une cuve(béton ou acier),d'un trou d'homme avec grille de protection, d'une trappe de secours et d'un évent.

Il faut prévoir un trou d'homme par tranche de 120 m³.

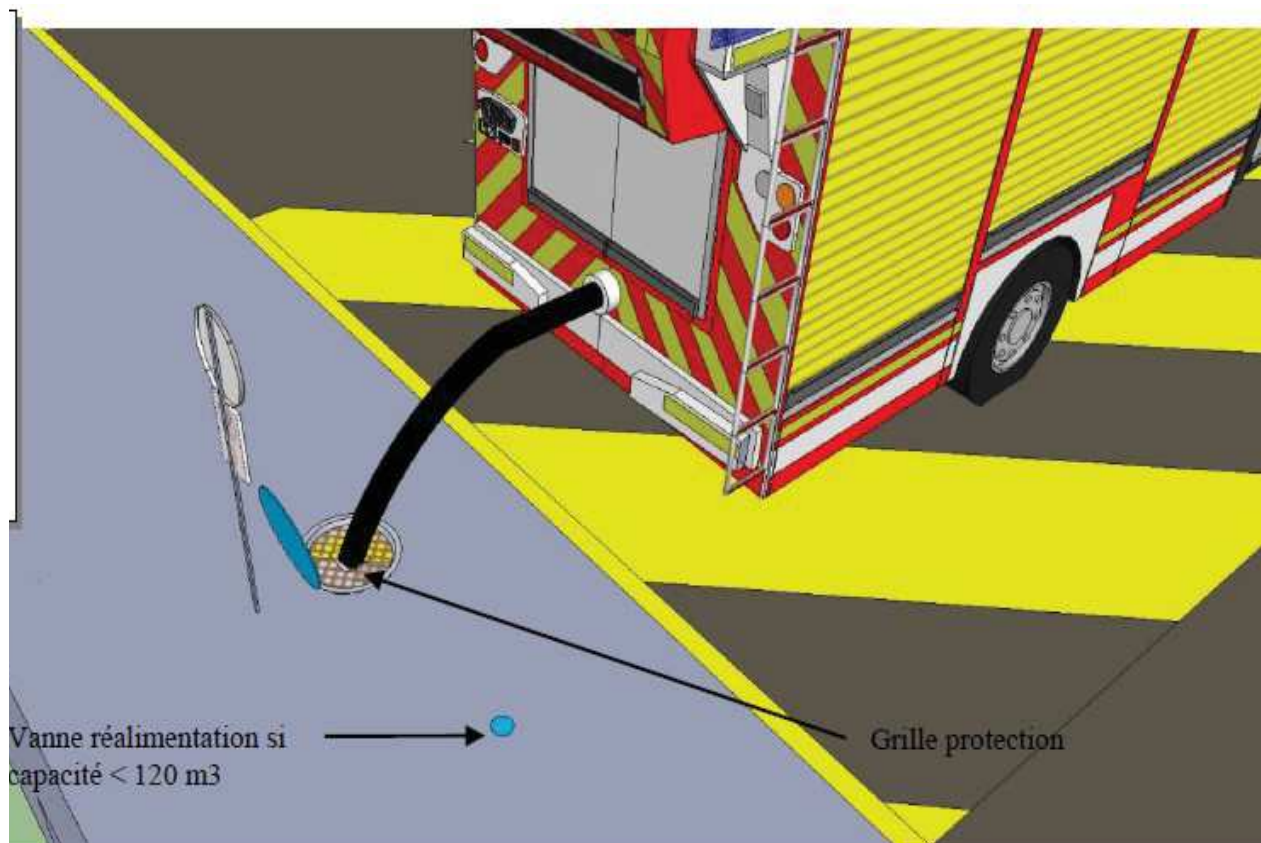
La distance L entre l'engin et le demi-raccord doit être de 8 mètres maximum.

Cet équipement doit être protégé contre les dommages dus au gel.

Une distance de 5 mètres entre 2 dispositifs d'aspiration est nécessaire.

Ce point d'eau incendie doit être signalé (voir FT N°10-14).

Implantation



Les photos et croquis de cette fiche ne sont pas contractuels.